



RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 02188

Numéro SIREN : 342 876 851

Nom ou dénomination : JAFIM

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2017 sous le numéro de dépôt 11667

JAFIM S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros

Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES

R.C.S. Versailles B.342.876.851

n° de
dépôt

10 JUIL. 2017

n° de
facture



n° de
gestion

n° de
chrono

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2017

Le 30 juin 2017 à 9 heures, les actionnaires de la société JAFIM S.A.S se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation du président.

ASSOCIES	ACTIONS	VOIX
EAST WEST PROMOTIONS	121	121
Chahine LETAYF	85	178
Yolande EL KHOURY épouse LETAYF	84	195
Fadi LETAYF	220	152
Naji LETAYF	220	152
Chadi LETAYF	220	152
TOTAL	950	950

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Chahine LETAYF, préside la séance en sa qualité de Président.

Madame Yolande LETAYF et Monsieur Fadi LETAYF, tous deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Emmanuel BETITO est choisi comme secrétaire.

Monsieur Alexandre BRISSIER, Commissaire aux Comptes, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,

Ch + E M Y

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2016
- le rapport du président,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le texte des résolutions proposées, le rapport du commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, dans les délais prescrits par la loi.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée :

- lecture des comptes de l'exercice 2016, du rapport de gestion, et des rapports du commissaire aux comptes sur cet exercice;
- délibération sur l'approbation desdits comptes;
- décision de l'affectation des résultats dudit exercice 2016;
- approbation des conventions visées par l'article 227-10 du code de commerce;
- quitus aux Administrateurs et au Président pour l'exercice 2016;
- questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.

Les rémunérations versées durant l'exercice aux mandataires sociaux sont les suivantes :

Nom	Fonction	Rémunération
LETAYF Fadi	Directeur Général	59 128 €
LETAYF Naji	Directeur Général	59 488 €

Cette lecture terminée, le Président ouvre alors la discussion.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met alors aux voix les résolutions suivantes :

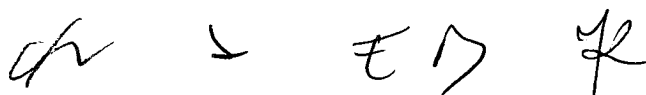
PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport de Monsieur le commissaire aux comptes, l'assemblée approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Elle constate qu'aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice écoulé ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials: 

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'affecter la perte de l'exercice, soit – 376 135.42 € au compte report à nouveau créateur, qui passera de 388 871.46 € à 12 736,04 €.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées au titre de dividendes des trois exercices précédents, ont été les suivantes:

Exercice		Dividendes Euros		Avoir Fiscal Euros
2015		0		0
2014		0		0
2013		0		0

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

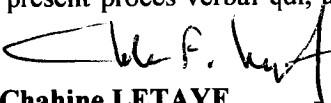
TROISIEME RESOLUTION

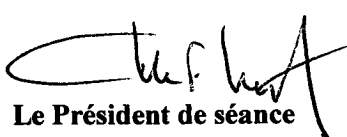
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

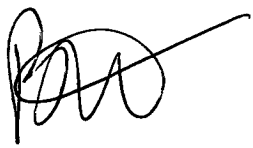
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.


Chahine LETAYF
Président


Le Président de séance
Chahine LETAYF

Le secrétaire de séance
Emmanuel BETITO

Scrutateur
Fadi LETAYF


Scrutateur
Yolande EL-KHOURY épouse LETAYF

Alexandre BRISSIER

*Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale de Paris*

118 Rue la Boetie

75008 Paris

Tel : 01.42.06.15.15

email : brissier@abdpconseils.fr

JAFIM

Société par actions simplifiée

Au capital de 760 000 €

Siège social : 15 Boulevard St Antoine

78000 VERSAILLES

342 876 851 RCS VERSAILLES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il m'appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Paris, le 25 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Brissier', with a long horizontal flourish extending to the right.

Alexandre BRISSIER

Alexandre BRISSIER
*Commissaire aux Comptes inscrit
à la Compagnie Régionale de Paris*

118 Rue la Boetie
75008 Paris
Tel : 01.42.06.15.15
email : brissier@abdpconseils.fr

JAFIM
Société par actions simplifiée
Au capital de 760 000 €
Siège social : 15 Boulevard St Antoine
78000 VERSAILLES

342 876 851 RCS VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la société SAS JAFIM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de mes appréciations ;
- Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il m'appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au

moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9, 1^{er} alinéa, du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

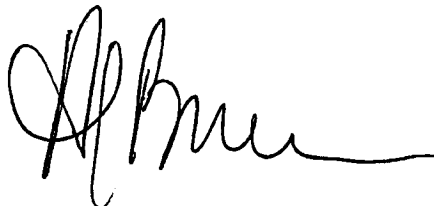
3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 25 Avril 2017

Le Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Brissier', with a long horizontal stroke extending to the right.

Alexandre BRISSIER

S.A.S JAFIM
Société par actions simplifiée au capital de 760.000 Euros
Siège social : 15 boulevard Saint-Antoine – 78000 VERSAILLES
R.C.S. Versailles B.342.876.851

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DEVANT STATUER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2016

Mesdames, Messieurs

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice social clos le 31 décembre 2016, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

ACTIVITE ET EVOLUTION

Opérations en cours :

- **SARL QUATRE LECLERC** (détenue à 75%) opération de marchands de biens au départ puis en vente d'immeuble à rénover (V.I.R) à FONTENAY AUX ROSES, 7 000 m² de bureaux plus des emplacements de parking. Le bien a été acheté en octobre 2007 avec un financement du CREDIT FONCIER DE FRANCE 6 880 K€.

Une déclaration de travaux a été déposée le 14 septembre 2009 et des pièces complémentaires ont été remises le 2 novembre 2009. La déclaration a été obtenue tacitement le 3 janvier 2010 deux mois après la date de dépôts des pièces complémentaires.

La réception des travaux a été faite au mois de décembre 2013.

71 signatures d'actes ont été réalisées chez notre notaire à Paris, dont deux maisons, au 31 décembre 2016 et le reste des ventes continuera sur 2017.

La commercialisation est réalisée uniquement par JAFIM SAS sur 2016.

Des contacts sont également en-cours pour la revente des locaux commerciaux.

- **SARL QUARANTE SIX CARNOT** (détenue à 90%) opération de rénovation de 23 logements
La SARL a réalisé une opération de transformation d'un ancien hôtel en logement d'habitation.
Cette opération est située près de l'embarcadère du port de NICE.
L'hôtel, ainsi que le fond de commerce, ont été achetés en janvier 2008.
Pour réaliser cette opération, la SARL a disposé d'un crédit, auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, pour un montant d'origine de trois millions euros.

Le crédit est totalement rembourser au 31/12/2016,

Les fonds propres de JAFIM sont de 3 163 677 €.

Une provision pour dépréciation du compte courant a été constituée depuis plusieurs années, elle est d'un montant de 1 946 679 € au 31/12/2016.

La commercialisation du programme est en-cours par plusieurs agences immobilières de NICE.

Un lot a été vendu en 2016 pour 805 000 €.

Un lot sur 23 est encore à vendre pour un chiffre d'affaire de 1 000 000€.

- **SCI JAURES 264** : (détenue à 65 %) opération immobilière située 264 avenue Jean Jaurès à ARGENTEUIL (95100).

L'opération est abandonnée suite aux difficultés de commercialisation et au coût élevé des travaux.

L'assemblée générale du 21 juin 2013 a décidé la dissolution de la SCI.

Notre associé ne veut pas participer aux pertes proportionnellement à ses parts sociales (35%).

Le 16 juillet 2014, le tribunal de grande instance de Versailles a nommé comme liquidateur Maître Franck Michel.

Notre dossier est défendu par Maître GRAMOND, le jugement a été rendu le 26 janvier 2016.

Notre associé a été condamné à payer sa quote –part de perte, et n'a pas fait appel de la décision.

L'associé a versé au liquidateur sa dette et nous sommes dans l'attente du reversement par l'étude.

Opérations terminées :

- **SARL CINQ DES MOULINS** (détenue à 80%) opération de marchands de biens à SAINT JEAN CAP FERRAT. L'opération s'est terminée par la vente du bien fin décembre 2012.
- Une procédure est en cours contre l'acquéreur SUNNY IMMO qui a acheté le bien et qui demande une indemnité, le cabinet VALIERGUE est notre avocat.

Opérations plus anciennes :

- **SCI RESIDENCE MAXIME** : (détenue à 53%) MAISONS LAFFITTE - 78600. Nous sommes dans l'attente du solde de liquidation d'un des associés avant de dissoudre la société.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

COMPTE DE RESULTAT

Les recettes de l'exercice correspondent exclusivement à des honoraires ou à des refacturations de dépenses engagées lors des études des projets immobiliers.

Les honoraires perçus au titre de l'exercice 2016 s'élèvent à 162 K€ contre 53 K€ en 2015.

Ils se décomposent-en :

- Honoraires de gestion :	59 K€
- Honoraires de commercialisation	103 K€
- Divers	0 K€

L'ensemble des produits de l'exercice s'élève donc à 162 K€.

Les autres achats et charges externes passent de 116 K€ en 2015 à 94K€ pour l'exercice 2016. L'écart entre les deux exercices s'analyse par une baisse de 18,59% de dépenses en moins (fin du leasing informatique et baisse des dépenses d'avocat.

Le poste impôts et taxes a diminué de 1 k€ à cause des frais enregistrements pour clôture de société et des taxes assises sur les salaires.

Le poste salaires et charges sociales a diminué de 5,70 % suite au départ volontaire en retraite de Monsieur Chahine LETAYF en 2015 303 k€ au lieu 322 k€.

Il a été constitué une provision de 233 K€ pour dépréciation du compte courant de la SARL QUARANTE SIX CARNOT.

L'ensemble de ces informations se traduit par un résultat d'exploitation de - 476 K€ contre - 501 K€ en 2015.

Le résultat financier est positif +95 K€. Il correspond principalement à des charges et produits au titre des comptes courants avec les SCI du groupe et aux remontées de résultat des filiales.

Le résultat courant avant impôts dégage une perte de -381 K€ en 2016 identique à 2015.

Le résultat exceptionnel est un boni de 5 K€ qui sont dus au paiement des articles 700 sur la sci jaures 264

Le résultat déficitaire de l'exercice s'élève à - 376 K€ à comparer au déficit n-1 de -502 K€ en 2015.

BILAN ACTIF

L'actif immobilisé correspond aux immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les différentes participations dans les filiales du groupe. Le poste a diminué légèrement suite aux dissolutions des filiales et à la sortie des anciennes immobilisations totalement amorties et obsolètes.

Les comptes Clients sont essentiellement constitués de créances détenues sur les filiales correspondant aux honoraires, intérêts de comptes-courants ou de refacturations de frais engagés pour compte (875 K€ pour 2016 client SARL QUATRE LECLERC 871 K€ et divers 4 K€)

Les autres créances correspondent aux avances consenties aux filiales, au crédit de TVA et aux avances fournisseurs 5 453K€.

Les avances de comptes courants des associés 5 339 K€ ont légèrement diminué suite au remboursement partiel par la SARL QUARANTE SIX CARNOT.

Un complément de provisions a été constitué à hauteur de 234 K€ pour la dépréciation du compte courant de la SARL QUARANTE SIX CARNOT.(cumulé 1 946 K€)

Le compte disponibilités est constitué par la trésorerie disponible sur nos différents comptes bancaires : 89 K€.

BILAN PASSIF

Les capitaux propres de JAFIM ont diminué en 2016 de la perte de 2015.

Les associés de notre société consentent des avances en compte-courant à hauteur de 2 589 K €.

Les dettes fournisseurs se montent à 12 K €.

Les autres dettes sont de 212 K€.

Information sur les délais de paiement des fournisseurs :

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, nous vous informons que les dettes fournisseurs aux 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 s'élèvent en nos livres comme suit :

Exercice 2016 : solde fournisseurs 12 691 €

solde 2015 12 750 €

	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Factures à 30 jours	10 191 €	6 750 €
Factures à 45 jours		
Factures à 60 jours		
Autres délais	2 500€	6 000 €

Les dettes fiscales et sociales ont baissé de 1.89 %

Compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice, soit -376 135 €, les capitaux propres de la société s'élèvent à 1 632 253 €.

PRISES DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE : Néant

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS : cf tableau annexé

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un déficit de -376 135 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation du déficit de l'exercice

- 376 135 € de la manière suivante :

Déficit de l'exercice :	-376 135,42 €
A la réserve Légale :	0 €

Le solde de :	-376 135.42 €
---------------	---------------

Auquel s'ajoute le poste	
Report à nouveau N	388 871,46 €

Le compte report à nouveau N+1 12 736.04 €

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice		Dividendes Euros		Avoir Fiscal Euros
2015		0		0
2014		0		0
2013		0		0

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 233 quater du code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice ne comprennent pas de dépenses non déductibles fiscalement.

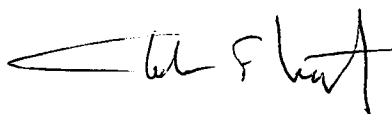
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L227-10 DU CODE DE COMMERCE : Néant **MANDATAIRES SOCIAUX : MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES**

Nous vous indiquons les différents mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés durant l'exercice écoulé :

Monsieur Chahine LETAYF	Président	JAFIM SAS
	Gérant	SARL QUATRE LECLERC
	Gérant	SARL QUARANTE SIX CARNOT
	Gérant	SARL CINQ DES MOULINS
JAFIM SAS	Gérante	SCI RESIDENCE MAXIME
Monsieur Fadi LETAYF	Directeur général	JAFIM SAS
Monsieur Naji LETAYF	Directeur général	JAFIM SAS

Nous espérons que les résolutions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président





IMPOT SUR LES SOCIETES

Année d'ouverture le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	
Option anticipée pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Option pour le régime spécial de taxation en tant que				Entreprises de transport maritime, art. 206-0-8	
Option pour l'application anticipée à l'obligation de dépôt de la déclaration				et vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration	
par pays n° 2255-SD (article 223-1 paragraphes C du CGI)				par pays n° 2255-SD	
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration par pays n° 2255, indiquer le nom et la localisation					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
JAFIM	15 BD SAINT ANTOINE
SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5	78000 VERSAILLES
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

Activités exercées	PROMOTION IMMOBILIERE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 15%
		Déficit 378 756
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	
	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.			
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%			

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du contribuable	
HREC 14 RUE GANNERON 75018 PARIS Tél: 0173757777	
Date: 06/03/2017 Lieu: VERSAILLES	
Qualité et nom du signataire: PRESIDENT	
Signature: LEYF CHAHINE	
N° d'agrément du CGA	
Tél:	

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e
				f
				g
				h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)

REVENUS PERMIS DE LA VENTE AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

[illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1. NAME _____

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise JAFIM

du 01012016

Adresse 15 BD SAINT ANTOINE 78000 VERSAILLES

au 31122016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①								
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	MR LETAYF FADI DIRECTEUR GENERAL				4 RUE BAGATELLE 92200 NEUILLY SUR SEINE			
2	MR LETAY NAJI DIRECTEUR GENERAL				9 RUE ROGER BARON 75017 PARIS			
3	MR BETITO EMMANUEL COMPTABLE				1 RUE ROLAND GARROS 78690 LES ESSARTS LE ROI			
4	MME IMBAULT CATHERINE ASSISTANTE COMMERCIALE				28 RUE DE LA FERONNERIE 78370 PLAISIR			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ④)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ①)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑥)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑦)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	59 128			59 128	4 182			63 310
2	59 488			59 488	7 395			66 883
3	51 649			51 649				51 649
4	43 678			43 678	5 250			48 928
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	213 943			213 943	16 827			230 770

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ⑧) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2016 (total col.9 + total col.10) ⑩	230 770	- de l'exercice 2016 ⑩	(378 756)
- de l'exercice précédent ⑩	239 859	- de l'exercice précédent ⑩	(504 247)
Nom et qualité du signataire LETAYF CHAHINE PRESIDENT		A <u>VERSAILLES</u> le <u>06/03/2017</u> Signature,	

QUADRATUS Informatique

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 15 BD SAINT ANTOINE

78000 VERSAILLES

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 34287685100045

Néant *

				Exercice N clos le, 131122016		N-1 131122015			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP	13 243	AQ	13 243				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	33 718	AU	33 718	(0)			
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU	25 868	CV	9 000	16 868		17 769	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF	7 600	BG		7 600		7 600	
	Autres immobilisations financières*	BH	8 280	BI		8 280		8 309	
	TOTAL (II)	BJ	88 708	BK	55 961	32 747		33 678	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Créances	BX	875 066	BY		875 066		814 706	
DIVERS	Autres créances (3)	BZ	5 453 160	CA	2 010 061	3 443 100		3 835 734	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	88 664	CG		88 664		53 070	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	7 024	CI		7 024		925	
	TOTAL (III)	CJ	6 423 914	CK	2 010 061	4 413 854		4 704 436	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
Comptes de régularisation	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	6 512 623	IA	2 066 022	4 446 601		4 738 113	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	15 880	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

* Des informations concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2022

Dossier N° JAFIM en Euros.

HREC

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : JAFIM										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :760...000.....)									DA	760 000	760 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...									DB	720 000	720 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)									DC			
	Réserve légale (3)									DD	76 000	76 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles									DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)									DF	63 517	63 517	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)									DG			
	Report à nouveau									DH	388 871	890 762	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)									DI	(376 135)	(501 890)	
	Subventions d'investissement									DJ			
	Provisions réglementées *									DK			
	TOTAL (I)									DL	1 632 253	2 008 389	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs									DM			
	Avances conditionnées									DN			
	TOTAL (II)									DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques									DP			
	Provisions pour charges									DQ			
	TOTAL (III)									DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles									DS			
	Autres emprunts obligataires									DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)									DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)									DV	2 589 251	2 508 508	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés									DX	12 691	12 749	
	Dettes fiscales et sociales									DY	212 406	208 468	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés									DZ			
	Autres dettes									EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)									EB			
TOTAL (IV)									EC	2 814 348	2 729 725		
Ecart de conversion passif * (V)									ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)									EE	4 446 601	4 738 113		
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital									IB		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)							IC			
			Ecart de réévaluation libre							ID			
			Réserve de réévaluation (1976)							IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *									EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an									EG	2 814 348	2 729 725
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP									EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : JAFIM						Néant	☐	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	{	biens*	FD		FE			
			services*	FG	162 846	FH		FI	162 846
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	162 846	FK		FL	162 846	53 400	
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP				
	Autres produits (1) (11)				FQ				
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	162 846	53 400
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	94 627	116 233
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	7 563	8 512
	Salaires et traitements*						FY	210 248	220 375
	Charges sociales (10)						FZ	93 479	101 916
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	{	- dotations aux amortissements*		GA			
				- dotations aux provisions		GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC	233 497	107 506			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD					
	Autres charges (12)						GE	(2)	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	639 411	554 543
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(476 565)	(501 143)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		18 001
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	79	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	110 140	115 418
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	110 140	115 418
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	15 069	13 552
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	15 069	13 552
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	95 071	101 866	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(381 573)	(381 275)	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	5 438	1 025
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	901	9 999
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 339	11 024
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		121 640
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	901	9 999
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	901	131 639
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	5 438 (120 615)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			HL	279 326 197 843
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	655 461 699 733
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(376 135) (501 890)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		3 988
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
art 700 sci jaures				4 164
cc sci jardins d'hermès				1 274
vnc et cession titres hermes			901	901
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRANTUS Informatique

Désignation de l'entreprise : JAFIM										Néant		*									
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations													
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		3											
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9									
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD		KE		KF									
CORPORELLES		Terrains				KG		KH		KI											
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		KK		KL							
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM		KN		KO							
		Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP		13 243		KQ		KR					
				Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3		KS		KT		KU							
		Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements aménagements divers *						KV		20 985		KW		KX					
				Matériel de transport *						KY				KZ		LA					
				Matériel de bureau et mobilier informatique						LB		14 751		LC		LD					
				Emballages récupérables et divers *						LE				LF		LG					
				Immobilisations corporelles en cours				LH				LI				LJ					
				Avances et acomptes				LK				LL				LM					
				TOTAL III				LN		48 979		LO				LP					
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G				8M				8T							
		Autres participations				8U		26 769		8V				8W							
		Autres titres immobilisés				1P				1R				1S							
		Prêts et autres immobilisations financières				1T		15 909		1U				1V							
		TOTAL IV				1Q		42 678		1R				1S							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G		91 657		0H				0J							
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence											
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
INCORP.		Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		C0		D0		D7							
		Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW		IX							
CORPORELLES		Terrains				IP		LX		LY		LZ									
		Constructions		Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC									
				Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF									
		Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		13 243		MI		13 243					
				Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK				ML							
		Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU		MM		MN		20 985		MO		20 985					
				Matériel de transport		IV		MP		MQ				MR							
				Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		2 018		MT		12 733		MU		12 733			
				Emballages récupérables et divers *		IX		MV				MW				MX					
				Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA				NB					
				Avances et acomptes				NC		ND		NE				NF					
				TOTAL III				IY		NG		2 018		NH		46 961		NI		46 961	
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		0U		M7		0W									
		Autres participations				10		0X		901		0Y		25 868		0Z		25 868			
		Autres titres immobilisés				11		2B				2C				2D					
		Prêts et autres immobilisations financières				12		29		2E		0		2F		15 880		2G		15 880	
		TOTAL IV				13		29		NJ		901		NK		41 748		2H		41 748	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		29		0K		2 920		0L		88 708		0M		88 708	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	13 243	PW		PX		PY	13 243
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	20 985	QE		QF		QG	20 985
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 751	QM		QN	2 018	QO	12 733
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	48 979	QV		QW	2 018	QX	46 961
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	48 979	OP		OQ	2 018	OR	46 961

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6
TOTAL I										
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9				Q1
TOTAL II										
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7				Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5				R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2				S4
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5	S6	S7	S8	S9				T1
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7				T8
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5				U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3				V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1				W2
	Emballages récup.et divers	W4	W5	W6	W7	W8				W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7				X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM						NO
TOTAL IV										
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU				NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)	NW		Total général non venté (NS + NT + NU)	NY		Total général non venté (NW - NY)	NZ			

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9		Z8
Primes de remboursement des obligations				SP		SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : JAFIM							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
TOTAL I		3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
TOTAL II		5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A		6B		6C		6D		
		6E		6F		6G		6H		
		02		03		04		05		
		9U	9 000	9V		9W		9X	9 000	
		06		07		08		09		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	1 776 564	6Y	233 497	6Z		7A	2 010 061	
	TOTAL III		7B	1 785 564	TY	233 497	TZ		UA	2 019 061
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	1 785 564	UB	233 497	UC		UD	2 019 061
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	233 497	UF					
	- financières		UG		UH					
	- exceptionnelles		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.										
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : JAFIM

31/12/2016

[illegible]

Désignation de l'entreprise : JAFIM										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP	7 600	UR	7 600	US				
	Autres immobilisations financières				UT	8 280	UV	8 280	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	875 066		875 066					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	80		80					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	2 621		2 621					
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	2 645		2 645					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)				VC	5 383 324		5 383 324					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	64 490		64 490					
	Charges constatées d'avance				VS	7 024		7 024					
	TOTAUX				VT	6 351 131	VU	6 351 131	VV				
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus de 1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	12 691		12 691						
Personnel et comptes rattachés				8C	17 191		17 191						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	49 195		49 195						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	142 988		142 988						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	3 031		3 031						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	2 589 251		2 589 251						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	2 814 348	VZ	2 814 348						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : JAFIM		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 6												
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE												
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible *				à réintégrer :					
			de son conjoint													
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprise à l'IS)		WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		)					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX							
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis)*		XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*															
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)															
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7							
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									
							- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						- Plus-values nettes à court terme									
								- Plus-values soumises au régime des fusions								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																
TOTAL I																
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE												
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *																
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)																
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
							- imposées aux taux de 0 %									
							- imposées aux taux de 19 %									
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
							- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %																
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*																
Régime des sociétés mères et des filiales *																
Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A												
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.															
	Majoration d'amortissement *															
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA	
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)		OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		IF				Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC	
							Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)								PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9				Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																
TOTAL II																
III. RÉSULTAT FISCAL																
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		bénéfice (I moins II)		XI				déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN												

ANNEXE DÉCLARATION 2058-A

Désignation de l'entreprise : JAFIM

31/12/2016

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	2 124 685
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	2 124 685
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	378 756
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	2 503 442

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	18 708
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports(case à cocher)

XU ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : JAFIM										Néant ☐ *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	890 762	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(501 890)		- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE								
					Autres répartitions	ZF		0						
	TOTAL I	OF	388 871		Report à nouveau	ZG		388 871						
										TOTAL II		ZH	388 871	
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)														
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS														
Exercice N :										Exercice N-1 :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7			YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS									
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT									
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8			XQ	37 591		37 399						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	12 058		27 956						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV									
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES			ST	44 978		50 878						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	94 627		116 233						
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 106								
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS			9Z	6 457		8 512						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	7 563		8 512						
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	32 569		10 680						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	8 414		12 512						
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2016)*				OB	213 942								
DIVERS	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS									
	- Effectif moyen du personnel * (dont: apprentis: handicapés:)				YP	4		4						
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	2.03	%	2.15	%					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP												
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG									
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH									
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 mobilier	2 018		2 018		
	2 titres hermes	901				901
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2	901					
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	C A D R I - A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑧)						
	C A D R I - B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
	C A D R I - C : autres plus-value taxable à 19 % (⑪)						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☒ *

- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ☒ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ☒ ou 16% ☒	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ☒ *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ☒ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16%	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16%
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

formulaire obligatoire
(article 51A du code
général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : JAFIM

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : JAFIM		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises	OA		
Production vendue - Biens	OB		
Production vendue - Services	OC	162 846	
Production stockée	OD		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	OH		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 1		OM	162 846
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON		
Variation de stock (marchandises)	OO		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	OQ		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	58 250	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	(2)	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	OZ		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
TOTAL 2		OJ	58 248
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2		OG 104 598
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	104 598	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	162 846	
Période de référence	GY	01/01/2016	GZ 31/12/2016
Date de cessation	HR		
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000 VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 121

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 829

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination EAST WEST PROMOTIONS

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 12.74 Nb de parts ou actions 121

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays AIL EL REMANEH LIB

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LETAYF Prénom(s) CHADI

Nom marital % de détention 23.16 Nb de parts ou actions 220

Naissance : Date 030186 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 39 Voie BD DE MONTMORENCY

Code postal 75016 Commune PARIS Pays

Titre (2) M Nom patronymique LETAYF Prénom(s) NAJI

Nom marital % de détention 23.16 Nb de parts ou actions 220

Naissance : Date 221081 N° Département 75 Commune PARIS Pays

Adresse : N° 39 Voie BD DE MONTMORENCY

Code postal 75016 Commune PARIS Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000 VILLE VERSAILLES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 121

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 5 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 829

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique LETAYF Prénom(s) FADI

Nom marital % de détention 23.16 Nb de parts ou actions 220

Naissance : Date 310541 N° Département Commune Pays LIBAN

Adresse : N° 39 Voie BD DE MONMORENCY

Code postal 75016 Commune PARIS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 6

N° SIRET 3 4 2 8 7 6 8 5 1 0 0 0 4 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE JAFIM

ADRESSE (voie) 15 BD SAINT ANTOINE

CODE POSTAL 78000 VILLE VERSAILLES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 5

Forme juridique SARL Dénomination QUARANTE SIX CARNOT

N° SIREN (si société établie en France) 5 0 0 4 5 3 4 2 8 % de détention 90.00

Adresse : N° 15 Voie BD ST ANTOINE
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays FRANCE

Forme juridique SARL Dénomination CINQ DES MOULINS

N° SIREN (si société établie en France) 4 8 9 8 9 1 8 0 4 % de détention 80.00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique SARL Dénomination QUATRE LECLERC

N° SIREN (si société établie en France) 4 9 9 4 2 7 3 1 8 % de détention 75.00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique Dénomination JAURES 264

N° SIREN (si société établie en France) 5 2 0 4 3 4 7 9 6 % de détention 65.00

Adresse : N° 15 Voie BD SAINT ANTOINE
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays FRANCE

Forme juridique SCI Dénomination RESIDENCE MAXIME

N° SIREN (si société établie en France) 4 2 1 4 5 9 0 6 6 % de détention 53.00

Adresse : N° 15 Voie BOULEVARD SAINT ANTOINE
Code postal 78000 Commune VERSAILLES Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.